



DE :
A :
LE :



Attestation Employeur Dématérialisée

Qualification logiciel et homologation

Support de présentation



Ne pas diffuser



Document de travail



Document pouvant être diffusé

Présentation générale du processus d'homologation

Les étapes à suivre

La phase de qualification

La phase de validation de l'homologation

Schéma du processus global

Quelle organisation autour du processus de qualification et homologation de logiciel est mise en place ?



Vous êtes éditeur de logiciel, propriétaire de votre propre logiciel ou concentrateurs et vous souhaitez effectuer une qualification de votre logiciel concernant la dématérialisation de l'Attestation Employeur transmise à Pôle-emploi.

Nous vous en remercions et vous demandons de bien vouloir suivre la procédure décrite ci après.

Deux grandes phases sont mises en place :

- la phase de qualification logiciel**
- la phase d'homologation logiciel**

Pour tout besoin d'assistance concernant ces deux phases , Pôle-emploi met à disposition une boîte mail spécifique qui vous assistera tout au long de cette étape :

AEdemat@Pole-emploi.fr

Un logiciel homologué AE Dématérialisée Pôle-emploi est un logiciel qui sait :

→ **produire un message événementiel** (structures S20, S30, S41 ou S40 selon norme etc.) de nature 15 dans le cadre de l'AE dématérialisée, conformément aux contrôles techniques C1/C2 du cahier technique de la norme choisie.

→ **respecter la séquence des messages souhaités** : continuité et cohérence chronologique dans les périodes transmises selon préconisations du guide utilisateur et du support reprenant les grands principes structurants

Présentation générale du processus d'homologation

Les étapes à suivre

La phase de qualification

La phase de validation de l'homologation

Schéma du processus global

La phase de qualification consiste pour le déclarant propriétaire de logiciel à créer puis transmettre des fichiers de test jusqu'à maîtrise complète du processus.

La phase de qualification est obligatoire pour les primo-déclarants qui utilisent un logiciel non homologué. En cas de nouvelle version d'un logiciel déjà homologué, le propriétaire de logiciel peut redemander une qualification.

La phase de qualification permet de vérifier le transfert de la déclaration entre le site émetteur et récepteur. Elle permet également de vérifier que les déclarations transmises répondent au cahier technique de la norme en vigueur associée.

En appui à cette phase de « qualification » de logiciel, Pôle-emploi met à disposition un document spécifique « jeux de tests » décrivant les différents cas à transmettre.

Vous pourrez réaliser autant de tests que vous le souhaitez . Le passage en production se fera d' un commun accord entre vous et Pôle-emploi .

Les différents cas à tester sont décrits au sein du dossier spécifique décrivant les typologies fonctionnelles souhaitées par Pôle-emploi.

Compte rendu renvoyé par Pole emploi pour chacun des cas demandés

HOMOLOGATION ATTESTATION EMPLOYEUR DEMATERIALISEE

SOCIETE

NOM LOGICIEL :
VERSION LOGICIEL :
NORME CNAV UTILISEE :

date transmission éditeur	
date retour Pole emploi	

No du cas	Code Cas	Régime de l'entreprise	Description du cas : mm représente le mois de la rupture ssaa représente l' année de la rupture	Résultats
1	RG-HCDD	Régime général	Rupture de contrat d'un salarié homme. En CDD du 01/(mm-3)/ssaa au 13 mm/ssaa (s41.G01.00.012.001 = 02) Avec indemnités congés payés versées chaque mois et indemnités de précarité	
date réception fichier				
résultats constatés			Contrôles C1	
			Contrôles C2	
Remarques fonctionnelles				
BILAN CAS DE TEST				

Présentation générale du processus d'homologation

Les étapes à suivre

La phase de qualification

La phase de validation de l'homologation

Schéma du processus global

Lorsque les tests auront été effectués avec succès, une homologation de votre logiciel au regard de la dématérialisation de l' attestation employeur vous sera transmise.

Votre logiciel sera également référencé au sein de notre référentiel logiciels homologués « AE Dématérialisée ».



Auteur	Pôle emploi	AEDemat@Pole-Emploi.fr
Nos réf.	001012 validation logiciel « EBP Paye PRO »	
Correspondant	Madame MARTIN Joëlle –	
Copie	Madame DUPONT Laetitia –	
Titre	Logiciel compatible dématérialisation Attestation Employeur pour Pôle Emploi	
Objet	Homologation Logiciel « E2P Paye PRO » Société E2P	

Monsieur,

Nous vous informons que votre logiciel est conforme aux prescriptions Pole Emploi relatives à la dématérialisation de l'attestation employeur d'Assurance Chômage.

- éditeur :

E2P
194 rue Wagner
75014 Paris

- logiciel :

« E2P Paye PRO » Norme V08R09

- version :

4.2

Notre correspondant éditeur est Madame MARTIN Joëlle

Tel : 01.47.32.44.63

Fax : 01.47.46.29.48

Mél : joelle.martin@e2p.com

En conséquence, cette version de logiciel est homologuée pour dématérialiser les attestations employeur d'Assurance Chômage.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le support aux déclarants AE dématérialisée
Pôle emploi- DGA SI

Présentation générale du processus d'homologation

Les étapes à suivre

La phase de qualification

La phase de validation de l'homologation

Schéma du processus global

Circuits d'informations concernant les phases de qualification et homologation



Dépôt en « upload » via Net-Entreprises

Dépôt par transfert fichier en EDI

